



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 10 septembre 2015

L'inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional
d'éducation musicale

A
Madame ou Monsieur
Le professeur d'éducation musicale

s/c de Madame ou Monsieur le Chef
d'établissement

Service

Affaire suivie par
François DUPOUX
Références

/

Téléphone
05 55 11 43 09

Télécopie
05 55

Mél
francois.dupoux@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

adresse postale
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

adresse géographique
5 allée Alfred Leroux
Limoges

Objet : Lettre de rentrée

Si, en un an déjà, certains dossiers ont avancé et certains secteurs se sont développés ; il reste encore à faire ! C'est ensemble que l'on doit construire, combattre la routine, l'individualisme et l'isolement. Je voudrais que ces quelques lignes soutiennent votre curiosité et votre réflexion, accompagnent le courage et le dynamisme qui vous caractérisent.

Avant d'attirer votre attention dans les lignes qui suivent, sur des points qui auront une importance particulière dans cette année scolaire qui commence, je voudrais tout d'abord :

-souhaiter la bienvenue aux collègues venus nous rejoindre dans notre Académie :

Joseph CALON – Zone de remplacement Haute-Vienne
Adrien CHIEZE – Collège Jean Lurçat à Brive (19)
Anna CUQ – Collège de Meymac (19)
Christophe DUVERNET - Collège de Bort-les-Orgues (19)
Claire GUINEMER – Collège de Seillac (19)
Maxime LERAY – Collège d'Egletons (19)
Xavier LUC – Zone de remplacement Corrèze
Florian TEXIER - collège Ronsard à Limoges
Gwladys ZOHIN - collège d'Uzerche (19)

-saluer l'effort de ceux qui ont préparé des concours, et féliciter les heureux lauréats. Cette année :

Louis STENGER – collège d'Eymoutiers, professeur certifié stagiaire.

L'évolution sensible concernant le travail en commun, la mutualisation d'expériences, les échanges... constatés l'an dernier trouveront dans cet accueil auquel je vous associe tous pleinement, une nouvelle occasion de se manifester et de se développer, j'en suis sûr.

Grâce à cela, nous pourrons envisager (déjà, me direz-vous...) la rentrée 2016 avec la mise en œuvre de la réforme du collège sous tous ses aspects. L'évolution constatée en quelques mois l'an dernier, vraiment encourageante, nous permettra de nous engager avec confiance dans le chemin qui nous reste à parcourir. La formation est là pour nous y aider : ne vous en privez pas !



LA FORMATION (P.A.F.)

Si la formation est l'occasion pour les professeurs de rencontrer des intervenants parfaitement qualifiés, accessibles et de niveau reconnu, c'est aussi accomplir un des devoirs importants de la mission de l'enseignant, elle doit être également, un ENGAGEMENT que tout professeur responsable se doit d'honorer.

L'Education Musicale et le métier d'enseignant évoluent pour donner un sens renouvelé à l'action de notre discipline au sein du système éducatif. Si le Plan Académique de Formation est conçu pour fournir les outils nécessaires à votre réflexion et pour vous aider à répondre aux attentes, c'est avant tout une invitation à se remettre en question, à suivre les pistes suggérées en les jalonnant de nouvelles pratiques, d'autres rencontres, d'échanges et d'expérimentations.

Tous les détails (dates contenues, formateurs...) pourront être consultés sur le site académique à partir du 15 septembre, n'attendez pas la dernière minute ! Merci de cette marque de reconnaissance pour la réflexion de qualité sur laquelle nos collègues Claire Blin et Marion Delcourt ont accepté de se pencher à mes côtés.

ATTENTION : les inscriptions aux actions à candidatures individuelles sont ouvertes

du 15 septembre au 15 octobre 2015 inclus.

FESTIVAL CHORAL ACADEMIQUE et ACTION CULTURELLE

Festival choral

Cette année encore, le Festival Musical Académique a regroupé nombre de réalisations musicales et artistiques. Que les professeurs qui par leur investissement ont ainsi permis à leurs élèves de contribuer au rayonnement de notre discipline, soient ici félicités et remerciés tout particulièrement.

Si la question de renouvellement du répertoire reste d'actualité, si celle de la qualité vocale doit toujours demeurer une priorité, celle de l'impact culturel doit être aujourd'hui un objet de réflexion. En effet, le travail en commun dans plusieurs secteurs de l'Académie, aidé dans certains cas par divers partenaires permet de combattre la dissémination des projets. Beaucoup d'entre vous s'inscrivent déjà dans cette logique territoriale source d'impact et d'une dynamique renouvelée qui semble émerger de façon plus homogène.

De même, qui dit « voix » dit aussi formation vocale et mise en œuvre. Pour cela, le Festival Choral Académique se dotera cette année, d'un volet formation. Ainsi, chaque projet fédérateur pourra bénéficier d'une formation (technique vocale adaptée, direction adaptée, mise en œuvre du projet, etc.). Chacun des correspondants départementaux devront être attentifs aux demandes, les susciter même et les transmettre via leur coordonnateur départemental, soit à Jérôme Rabaud, soit à moi-même.

Concernant la mise en œuvre des projets, Depuis deux ans, dans le cadre de l'autonomie des établissements, la négociation avec votre chef d'établissement est un des éléments essentiels pour le soutien (financier, entre autres) et l'organisation des projets artistiques et culturels. Je vous rappelle que les coordonnateurs départementaux d'éducation musicale sont à votre disposition pour répondre à vos questions ou me les transmettre si besoin. De



même, je tiens à vous rappeler que l'anticipation est un levier majeur de la réussite de vos projets. Il est essentiel que nous puissions (coordonnateurs et moi-même) avoir connaissance des projets et des regroupements le plus tôt possible ; pour cela une procédure via le site académique (page : éducation musicale) est en service depuis l'an dernier pour faire remonter vos projets et les transmettre à la DAAC dans les délais (fin mai pour l'année N+1). Je vous remercie de bien vouloir y porter l'attention nécessaire et de l'utiliser ne serait-ce que par égard au travail effectué par vos collègues gestionnaires du site.

COORDONNATEURS DÉPARTEMENTAUX

Consulter la page Éducation Musicale du site Académique
www.ac-limoges.fr

Afin de nous aider dans cette tâche je vous demande de bien vouloir renseigner les deux enquêtes en ligne dont vous avez l'adresse ci-dessous :

Questionnaire sur les pratiques musicales collectives :

<http://goo.gl/qwcEtH>

Questionnaire sur les projets 2015-2016 :

<http://goo.gl/flrIEq>

Partenariats culturels

Nombre de projets artistiques et culturels fruits de riches partenariats ont eu lieu l'année dernière. La plupart d'entre vous mesurent l'enrichissement que peut apporter un travail ayant bénéficié de l'apport du milieu culturel environnant. Dans un objectif d'égalité des chances sur tout le territoire académique, une démarche de rapprochement avec les principales structures culturelles (plus particulièrement musicales) dans la plupart des secteurs de notre région a été entreprise . Ainsi, une page dédiée à cela sur notre site académique s'enrichit progressivement d'informations sur des partenaires potentiels et de propositions d'actions particulièrement intéressantes et adaptées aux besoins de notre enseignement. Consultez- la !

RESEAU « MUSIQUE »

Eu égard à l'adhésion massive qu'elles ont suscité, les réunions décentralisées de travail mutualisé seront reconduites et développées cette année. Je tiens à souligner tout particulièrement l'excellent travail réalisé par l'ensemble des équipes et remercie vivement le groupe des animateurs pour leur investissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du collège, dans leur objet, leur contenu et leur organisation, ces réunions seront coordonnées encore plus étroitement avec celles du PAF.



Education musicale et nouvelles technologies

La page Éducation Musicale du site académique a été entièrement reconstruite et continue d'être développée (merci à notre collègue Vincent MARSICK et à son équipe pour ce très beau travail, pour la compétence et la disponibilité avec laquelle ils ont accompli cette mission).

Maintenant incontournable pour la recherche de dates, articles, mises à jour, coordonnées etc... la page musique du site académique devrait pouvoir vous permettre aussi d'accéder à un espace qui vous est réservé pour pouvoir y écrire, communiquer, échanger.

Comme l'an dernier le réseau « Musique » inclura dans ses objectifs la formation à l'utilisation des nouvelles technologies dans le cours d'Education Musicale.

Enfin, maintenant la presque totalité des professeurs de l'Académie utilisent à titre privé le courrier électronique. La consultation simultanée, aisément réalisable, de votre boîte de courrier électronique professionnelle est maintenant obligatoire. Quelques progrès restent à faire encore pour une pleine efficacité ; toute information professionnelle vous concernant doit transiter par cette voie. N'hésitez pas à demander conseil aux animateurs du Réseau « musique ».

Pour ceux qui ne recevraient pas les messages provenant de la liste de diffusion, veuillez prendre contact avec Vincent MARSICK à l'adresse :

vincent.marsick@ac-limoges.fr

LYCEES & BACCALAUREAT

Même s'il n'a pas été développé dans l'académie, l'enseignement de la musique dans les lycées de l'Académie est une réalité. L'épreuve facultative s'est déroulée dans de bonnes conditions dans l'ensemble des centres de l'Académie grâce au sérieux des jurys. Je vous rappelle à ce propos que cela fait partie intégrante de la fonction d'enseignant (Circulaire N°97-123 du 23/05/1997). Au-delà de ces considérations réglementaires, cette préparation est un réel enrichissement susceptible d'être réinvesti au niveau du collège. Les résultats obtenus par les candidats ayant suivi les cours, témoigne de la qualité de l'enseignement de la musique dans les lycées de l'Académie due à l'investissement sans faille des professeurs qui y enseignent pourtant dans des conditions précaires la plupart du temps. Malgré le soin apporté à la préparation des jurys visant à les limiter, quelques aléas ont eu encore à être gérés par les coordonnateurs d'épreuve. Merci pour leur efficacité et leur diplomatie.

Programme limitatif de la session 2016

Il est disponible à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84906

CONCOURS

N'hésitez pas à relever le défi que représentent les divers concours auxquels vous pouvez accéder, nous sommes-là pour vous y encourager et si des formations spécifiques ne sont pas prévues, des solutions pour vous apporter une aide peuvent être envisagées. N'hésitez pas à me le signaler au plus tôt.



(CAPES divers, agrégation ...) : vous obtiendrez tous renseignements utiles sur le site académique et sur

<http://eduscol.education.fr/musique/index.htm>

Concernant les programmes des concours :

<http://www.education.gouv.fr/cid51686/programmes-des-concours.html>

Pour tout renseignement complémentaire sur les inscriptions vous pouvez consulter :

- la D.E.C. (05 55 11 41 29)
- le site académique

http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=252

- le site national

<http://www.education.gouv.fr/cid5350/le-recrutement-a-l-education-nationale.html>

Orientations – Réflexion

La rentrée 2016 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme du collège. L'ampleur de la tâche qui nous est confiée, doit nous amener à réfléchir à notre pratique professionnelle en la situant au cœur de trois cercles concentriques : notre discipline – l'établissement – le système éducatif. Aux aspects multiples et variés de cette priorité nationale, s'ils ne sont pas immédiatement "musicaux", notre discipline ne doit pas demeurer étrangère, bien au contraire. Les professeurs doivent s'y intéresser et s'y investir car elle a un rôle essentiel à y jouer.

Ainsi, la généralisation du parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous, tout comme les nouveaux programmes méritent une préparation réfléchie. L'implication directe de notre discipline dans l'appréhension puis dans la gestion et la maîtrise de ces évolutions ne pourra qu'être accompagnée par son impact encore réaffirmé dans les établissements auprès des élèves, des autres professeurs et des instances dirigeantes. Plus que jamais, mutualisation, expérimentation, échanges, initiative, ouverture sur l'environnement culturel et communication doivent être les ressorts de la dynamique enviée de l'Education Musicale.

RESSOURCES

Réforme du collège - Socle commun de connaissances de compétences et de culture – Évaluation - programmes d'éducation musicale– Parcours d'éducation artistique et culturelle - Histoire des arts : des sujets toujours d'actualité ! Pour vous en simplifier l'accès, « Une seule adresse » : www.eduscol.education.fr



Les « bonnes adresses » de l'Éducation musicale en Limousin

<i>Fonction-Mission</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Mél</i>	<i>Téléphone</i>
<i>IA-IPR</i>	<i>DUPOUX</i>	<i>François</i>	francois.dupoux@ac-limoges.fr	05 55 11 43 09
<i>TICCE & nouvelles technologies</i>	<i>MARSICK</i>	<i>Vincent</i>	vincent.marsick@ac-limoges.fr	
<i>Webmestre site académique</i>	<i>TANTY</i>	<i>Benoît</i>	Benoit.tanty@ac-limoges.fr	
<i>Festival Choral Académique & partenariats artistiques</i> <i>Coordination départementale 87</i>	<i>RABAUD</i>	<i>Jérôme</i>	jerome.rabaud@ac-limoges.fr	
<i>Coordination départementale 19</i>	<i>GRANDEMANGE</i>	<i>Christian</i>	christian.grandemange@ac-limoges.fr	
<i>Coordination départementale 23</i>	<i>RAYNAUD</i>	<i>Isabelle</i>	Isabelle.reynaud@ac-limoges.fr	

Bonne année scolaire à tous,

François DUPOUX